

DEMANDE DE CHÈQUES-VACANCES 2012

En application de la convention ANCV n° 1202785, les Chèques-Vacances sont destinées aux adhérents de la Mutuelle du Personnel de l'Assemblée nationale.

Pièces à fournir :

- cette demande de Chèques-Vacances **à remplir par le bénéficiaire,**
- une copie complète de l'avis d'imposition reçu en 2011 (portant sur les revenus de 2010) ou certificat de non imposition (*si ce dernier n'est pas établi au nom du demandeur, produire une copie de l'avis d'imposition ou du certificat de non imposition du foyer fiscal auquel vous étiez rattaché*),
- une copie du bulletin de salaire du mois précédant la demande pour les actifs ou une copie du dernier bulletin de pension pour les retraités.

Et pour les nouveaux demandeurs, pour ceux dont la dernière commande de chèques-vacances est antérieure à celle de 2007, ou ceux qui ont changé de compte bancaire :

- l'autorisation de prélèvement automatique jointe sur compte bancaire au profit de la M.P.A.N. **à remplir par le bénéficiaire (2 exemplaires),**
- un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne (*les prélèvements sur un livret C.N.E. ne sont pas autorisés*),
- une enveloppe timbrée aux nom et adresse de l'établissement teneur du compte.

MUTUELLE DÉTENTRICE DU DOSSIER : Mutuelle du Personnel de l'Assemblée Nationale (MPAN)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

NOM USUELNOM PATRONYMIQUE.....PRÉNOM.....

N° INSEE : [] [] [] [] [] [] [] []

FONCTION SERVICE ou RETRAITE(*),.....N° tél :.....

ADRESSE PERSONNELLE (obligatoire) :

.....

DEMANDE À SOUSCRIRE À LA CAMPAGNE CHÈQUES-VACANCES 2012. À CET EFFET :

1°) J'autorise la retenue mensuelle effectuée par prélèvement sur le compte bancaire ou de Caisse d'Épargne (*) précisé sur la demande de prélèvement jointe ou remise antérieurement à la MPAN lors d'une précédente campagne chèques-vacances, tous les mois :

- à compter du 10 janvier 2012,
- pour un montant mensuel de (voir barème ci-joint)

En chiffres euros

En lettres euros

- pour une durée de 4 mois, soit une épargne personnelle de euros

Total de la demande (total épargne + bonification de la MPAN) euros

2°) Je sollicite la remise des chèques après le dernier prélèvement (**) sous la forme suivante :

..... chèques x 10 € : €

..... chèques x 20 € : €

ÀleSignature :

(*) Rayer la mention inutile

(**) Ceux-ci seront disponibles à partir du 3 mai 2012 sauf rejet bancaire non régularisé.

Cadre à compléter par la MPAN

Cachet de la MPAN

Demande reçue le :

Montant du revenu fiscal de référence : en euros

Nombre de parts du foyer fiscal :

Important : 1°) Les Chèques-Vacances sont valables deux ans. Le titulaire a jusqu'au 31 mars de l'année suivant la date de fin de validité des Chèques-Vacances pour demander auprès de l'ANCV le remplacement des Chèques-Vacances. Passé ce délai, la valeur des Chèques-Vacances est définitivement perdue pour l'épargnant.

2°) Au deuxième rejet bancaire pour motif "provision insuffisante" le compte épargne sera annulé.